

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 1 octobre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, M. Laporte, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme



Délibération n° 07-03 du 1 octobre 2020

APPEL À AGIR 2020 « IN SEINE-SAINT-DENIS » – AXE 3 : ENGAGEMENT CITOYEN - PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ET MONDIALE / RENFORCER LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES / ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE – SUBVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2019-XII-55 du 12 décembre 2019 chargeant la commission permanente de prendre les dispositions élargissant le périmètre de l'appel à agir « In Seine-Saint-Denis »,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° I du 30 janvier 2020 approuvant le règlement général et les règlements thématiques de l'Appel à Agir « IN Seine-Saint-Denis » 2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE dix-neuf subventions de fonctionnement pour un montant total de 75 500 euros aux actions proposées dans le cadre de l'appel à agir In Seine-Saint-Denis, engagement citoyen / « Renforcer la mobilité européenne et internationale des jeunes » et « Accompagner les associations de solidarité internationale de Seine-Saint-Denis dans leurs actions locales et internationales » réparties comme suit :

- Salydarité : 3 000 euros
- Kreyol : 3 500 euros
- Mission Locale la Marne aux Bois : 3 500 euros
- Drépacare : 4 000 euros
- Association des ressortissants de Konsiga en France: 4 000 euros
- Les Archanges : 4 000 euros
- Mouvement des Haïtiens pour une conscience nationale : 4 000 euros
- Association des familles pour l'éducation, la solidarité, la citoyenneté par des actions multiculturelles : 4 000 euros



- Association culturelle de solidarité internationale : 4 000 euros
- Femmes solidaires de Seine-Saint-Denis : 1 980 euros
- Solidarité Batoto : 4 000 euros
- Association des ressortissants maliens de Yaguine Banda en France : 4 000 euros
- Association pour le développement des ressortissants de Kobokoto en France : 4 000 euros
- Biodiversity for peace : 4 000 euros
- Ouad Maït Solidarité : 4 000 euros
- Nametou : 4 000 euros
- Dalala : 5 000 euros
- Kaimera : 5 000 euros
- Artivista 5 520 euros

- PRESCRIT l'apposition du logotype de l'appel à agir IN Seine-Saint-Denis du Département sur tout document de communication des associations relatif à ces actions.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Abstention(s) de :

M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Maroun

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 4
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.